

## Doctorat : 91 % des diplômés en emploi trois ans après, pour moitié dans le secteur académique (Sies)

Paris - Publié le jeudi 20 juin 2019 à 9 h 10 - Actualité n° 150055

91 % des docteurs occupent un emploi en décembre 2017, trois ans après l'obtention de leur doctorat, indique une note du Sies publiée le 18/06/2019 et présentée par [Isabelle Kabla-Langlois](#), sous-directrice des systèmes d'information et des études statistiques au Mesri, à l'occasion de la journée nationale sur le doctorat organisée par le ministère au Collège de France.

La répartition des docteurs par grands secteurs d'activité, trois ans après l'obtention du diplôme, montre que :

- 49 % travaillent au sein du secteur académique,
- 16 % dans le secteur de la R&D,
- et 35 % trouvent un emploi en dehors du secteur académique et de la recherche.

Près de deux docteurs sur trois occupent un emploi à durée indéterminée trois ans après leur diplôme, et, pour plus de neuf docteurs sur dix, il s'agit d'un emploi de niveau cadre. Mais le Sies souligne qu'obtenir un emploi permanent est loin d'être immédiat : un an après l'obtention du diplôme, seul un docteur sur deux occupe un emploi stable.

Le contraste est marqué en fonction du secteur d'emploi. En début de carrière, un docteur sur deux a signé un contrat à durée déterminée au sein du secteur académique, à l'inverse, en entreprise, seuls 10 % des docteurs sont employés en CDD.

Des disparités persistent aussi selon les disciplines. Ainsi, en sciences du vivant, seul un docteur sur trois occupait un emploi permanent un an après l'obtention du diplôme, et un sur deux, trois ans après ; par ailleurs, ils passent en moyenne 6,6 mois au chômage, soit un mois de plus que la moyenne.

Et pour le secteur des SHS, les conditions d'emploi et d'insertion sont contrastées. Si sept docteurs sur dix ont un emploi stable trois ans après l'obtention de leur diplôme, seuls 86 % d'entre eux sont classés au niveau cadre, soit sept points de moins que la moyenne des docteurs.

Pour ce qui est du salaire, un an après l'obtention de son diplôme, un docteur touche en

moyenne 2 125 € net par mois, et 2 375€ trois ans après. Il évolue peu par rapport à la précédente enquête insertion du Sies, publiée le 05/12/2017, et qui portait sur les diplômés 2012, où le salaire était de 2 100€ nets un an après l'obtention de leur diplôme, et de 2 333€ nets trois ans après.

---

## Méthodologie de l'enquête

L'étude présente les résultats de l'enquête expérimentale IPDoc 2017 réalisée au premier semestre 2018 auprès des diplômés de doctorat en 2014, interrogés sur leur situation professionnelle à la fois un an et trois ans après l'obtention de leurs diplômes.

- Cette enquête nationale implique une soixantaine d'établissements ou de Comue délivrant des doctorats.
- Près de 13 055 docteurs diplômés en France, toutes nationalités et âges confondus, sont entrés dans le champ de cette enquête, sur 14 400 diplômés en 2014.
- Le taux de réponse net à l'enquête est de 54 %, soit 7 055 réponses exploitables. Ces réponses ont été redressées de manière à ce qu'elles soient représentatives de l'ensemble des docteurs diplômés en 2014.

## Les entreprises de R&D recrutent un peu plus de docteurs en début de carrière

Le secteur de la recherche privée recrute davantage de docteurs que par le passé : plus de 16 % des diplômés de 2014 y exercent leur métier, soit deux points de plus par rapport aux diplômés de 2012.

À l'inverse, la proportion de docteurs employés dans le secteur académique (49 %) est en repli de trois points par rapport à la promotion de 2012.

*« Cette orientation vers la recherche privée est nettement plus précoce, selon le Sies : les diplômés de 2014 sont près de 12 % à y travailler un an après l'obtention de leur doctorat, contre 8 % des diplômés en 2012 ».*

Des résultats qui peuvent être mis en résonance avec les dépenses des entreprises pour leurs activités de R&D. En 2017, les effectifs de chercheurs et d'ingénieurs dans les entreprises ont augmenté de 5,7 %, après une hausse de 2,2 % en 2016. Ces dépenses ont notamment été financées par des mesures de soutien de la part de l'État par le biais de subventions et d'appels à projets, ainsi que des dispositifs fiscaux comme le CIR.

Des disparités en fonction des disciplines

Se référant au travail du Céreq, le Sies indique que les docteurs titulaires en 2013 d'une thèse en SHS ou en SVT sont peu enclins à vouloir travailler dans la recherche privée.

*La recherche privée est un débouché extrêmement marginal pour les docteurs des disciplines de sciences humaines et humanité, seuls 4 % y sont employés, indique le Sies.*

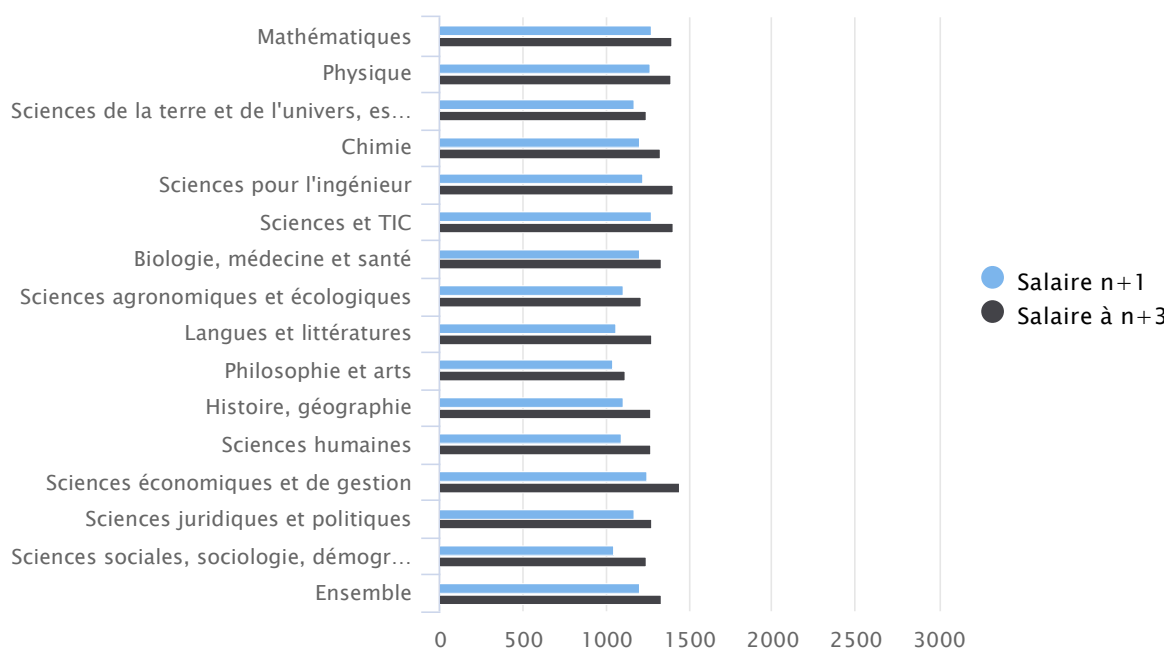
En revanche, en mathématiques/physique, en chimie et en sciences de l'ingénieur/informatique /électronique, plus d'un docteur sur trois envisage une insertion dans la recherche en entreprise.

Enfin, au sein des SHS, d'autres disparités sont constatées : les docteurs en langues et littératures sont 93 % à être insérés et 90 % avec le statut de cadre, alors que les docteurs en philosophie et arts s'insèrent moins souvent (88 %) et connaissent des conditions d'emplois moins bonnes (86 % de cadres).

### Des salaires mensuels variant de 2 270€ à 2 500€

Des écarts de salaires apparaissent selon les disciplines : les docteurs en langues et littératures touchent en moyenne 2 270€ par mois, trois ans après l'obtention de leur diplôme, contre 2 500€ par mois pour les docteurs en sciences pour l'ingénieur.

Salaire mensuel net médian un an et trois ans après l'obtention du doctorat



Source(s) : Enquête IPDoc 2017 - Mesri Sies

### Les conditions d'emploi des femmes s'améliorent, mais demeurent toujours défavorables

La féminisation des emplois s'est améliorée entre la promotion de 2012 et celle de 2014, les femmes sont ainsi plus nombreuses à obtenir un doctorat. Elles sont également plus nombreuses à être insérées : près de 90 % de la promotion de 2014 contre 87 % pour celle de 2012.

Néanmoins, les hommes ont toujours plus souvent accès aux emplois de qualification cadre (+2 points par rapport aux femmes), mais cet écart s'est réduit de moitié entre les deux promotions.

*Les femmes sont majoritairement recrutées dans le secteur public (71 %) où elles trouvent plus de débouchés alors que les hommes sont plus systématiquement insérés dans le secteur privé et surtout dans la R&D privée.*

Une progression notable en TIC et en sciences

Trois ans après l'obtention du doctorat et comparativement à la promotion de 2012, l'insertion des femmes a augmenté dans la plupart des disciplines, allant même jusqu'à une augmentation de plus de dix points de pourcentage dans les domaines « histoire géographie », ainsi que « sciences et TIC » ; en sciences et TIC, le taux d'insertion des femmes a augmenté, alors que celui des hommes a diminué.

Même si majoritairement les conditions d'emplois sont défavorables aux femmes, il existe tout de même des disciplines où les conditions apparaissent meilleures que celles des hommes selon certains aspects : en sciences pour l'ingénieur, ainsi qu'en sciences économiques et de gestion, elles accèdent davantage à un emploi stable et au niveau cadre.

*Ces signaux positifs (...) peuvent tenir à des effets de structure et appellent à un suivi dans la durée pour s'assurer de leur caractère significatif, précise le Sies.*

## **Un retour au pays d'origine plus fréquent pour les docteurs venant d'Amérique**

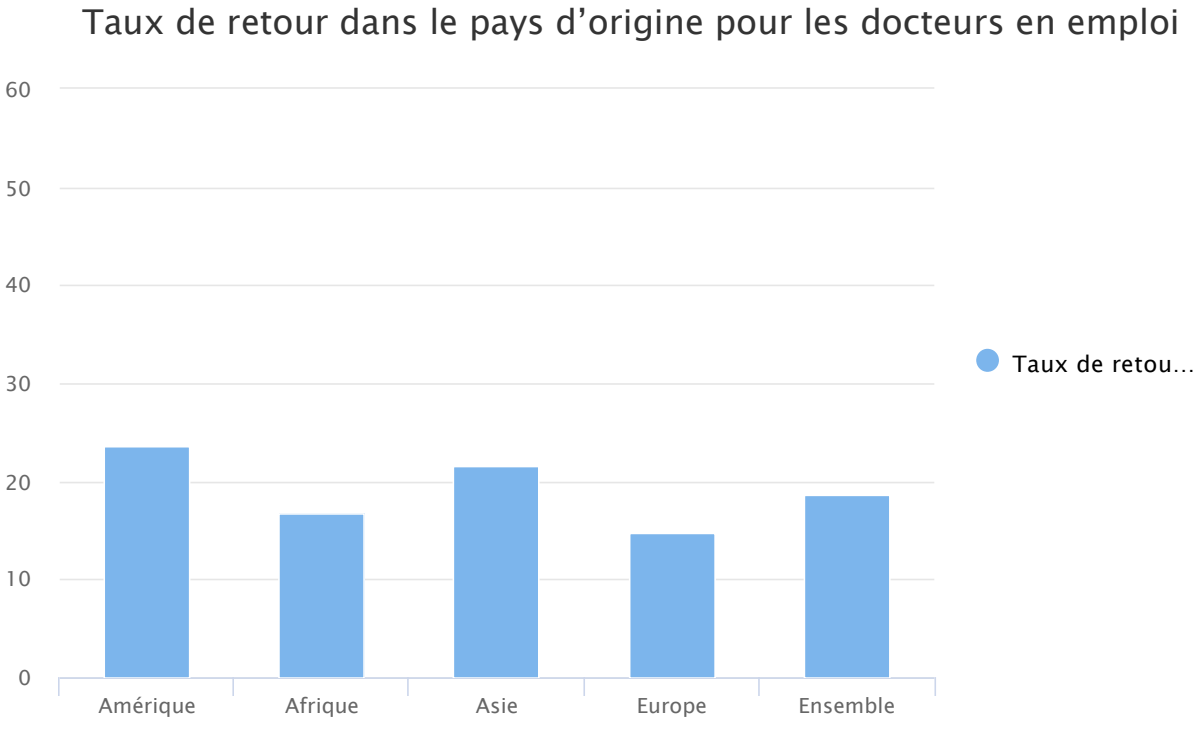
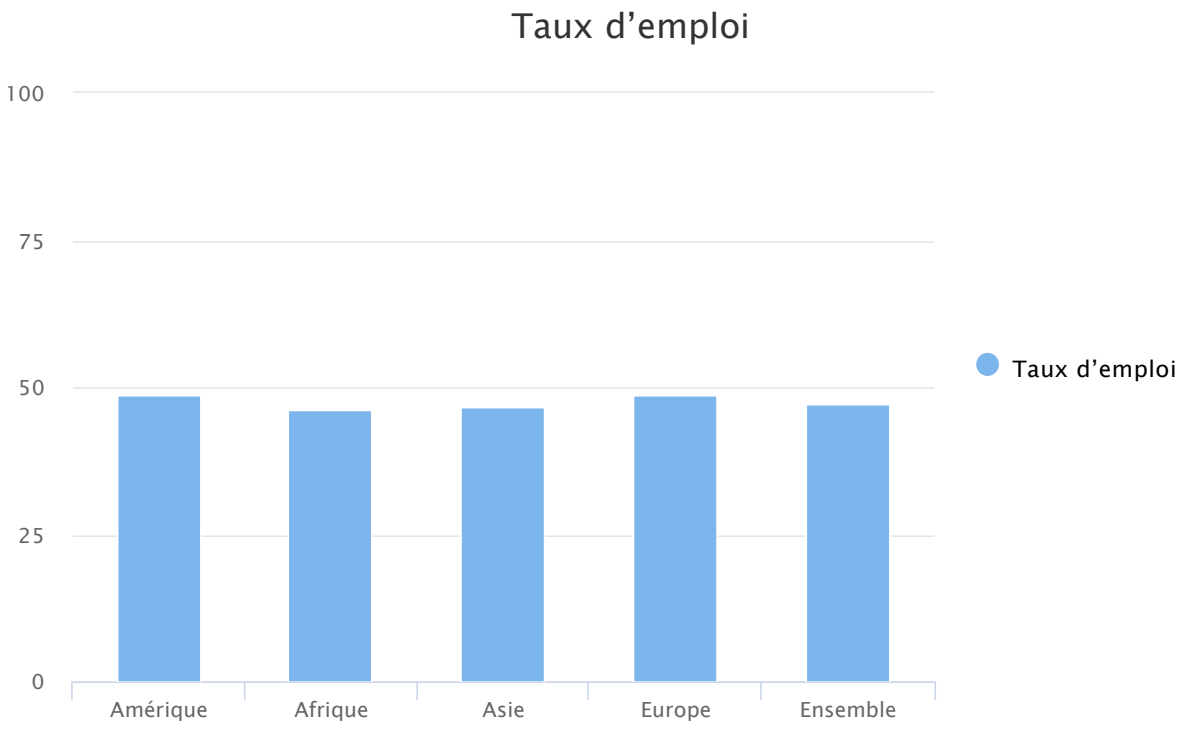
Parmi les docteurs diplômés en 2014, 42 % sont de nationalité étrangère. Trois ans après l'obtention de leur doctorat, 90 % d'entre eux occupent un emploi, soit un taux équivalent aux docteurs français (91 %).

Les docteurs en provenance d'Europe et d'Amérique sont mieux insérés sur le marché du travail. Ces derniers sont par ailleurs les plus nombreux à rentrer dans leur pays d'origine, soit 48 %, contre 38 % pour l'ensemble des docteurs étrangers.

Le Sies note également qu'un docteur sur trois occupe un poste à l'étranger : près de 6 docteurs de nationalité étrangère sur 10 travaillent hors de France, contre près de 2 docteurs français sur 10.

### Insertion des docteurs étrangers

Taux d'emploi des docteurs étrangers - pourcentage de docteurs étrangers en emploi travaillant dans leur pays d'origine - par continent à 36 mois (n+3)



Source(s) : Enquête IPDoc 2017 - Mersi Sies

## Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 23/05/19 à 11:41

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »